

remplacement de M. G. G. V. Ardouin, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de révocation d'union complète en vertu de l'article 1889, sect. 4. S. R. Q.

Avis est par le présent donné que l'union complète pour les fins scolaire, établie entre les minorités dissidentes des municipalités de Sainte-Foye et de la Banlieue de Québec, le 4 septembre 1885, a été révoquée en vertu de l'article 1889, sect. 4. S. R. Q., et cette révocation prendra effet au premier jour de juillet 1892, le temps ayant été prolongé de celui mentionné dans l'avis du 22 de novembre 1890.

GEDEON OUMET,

Surintendant.

Québec, 16 novembre 1891.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Gazette officielle 21 nov. courant.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 11 novembre courant (1891), d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Henri de Péribonca," comté de Chitimi, le territoire comprenant les lots du canton Taillon qui suivent, savoir : du lot No 21 inclusivement du 1er rang ; du lot No 1 au No 30 inclusivement du 2er rang ; et du lot No 22 au lot No 30 inclusivement du 3e rang.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au mois de juillet prochain (1892).

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1o Détacher de la municipalité de "Ripon", comté d'Ottawa, les lots Nos 53, 54, 55, 56 et 57 de la huitième concession du canton de Ripon ; les lots Nos 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56 et 57 de la neuvième concession du dit canton de Ripon ;

2o Détacher de la municipalité de "Mulgrave and Derry", les lots Nos 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 de la neuvième concession du canton de Mulgrave, dans le dit comté ;

3o. Détacher de la municipalité de "Hartwell," les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la huitième concession du canton de Hartwell, et ériger le susdit territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de municipalité du "Lac Escrear," dans le dit comté d'Ottawa.

Cette érection ne prendra effet que le premier de juillet prochain.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Gazette officielle, 21 novembre courant.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 18 novembre courant (1891), de nommer M. Ambroise Perreault, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Calixte de Kilkenny, comté de Montcalm, en remplacement de M. Joseph Himbault ; et de nommer MM. Joseph Lacroix et André Blondin, commissaires d'écoles de la même municipalité, en remplacement de MM. Frs. Xavier Courtemanche et Léon Regimbal.

BUREAU DES EXAMINATEURS
CATHOLIQUES DE MONTREAL.

Membres du Bureau :

- MM. U. E. Archambault, président,
- " l'abbé J. Quinlivan, vice-président,
- " J. G. W. McGown, inspecteur d'écoles,
- " l'abbé W. J. Duckett,
- " A. Archambeault,
- " W. Fahey,
- " A. D. Lacroix, secrétaire.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1891.

Membres présents :

- MM. U. E. Archambault, président,
- " l'abbé J. Quinlivan, vice-président,
- " J. G. W. McGown, inspecteur d'école,
- " l'abbé W. J. Duckett,
- " W. Fahey,
- " A. D. Lacroix, secrétaire.

CANDIDATS BREVETÉS.

ÉCOLE MODÈLE.

Note : *Avec distinction*

- Delles Marie Louise Whilhelmina Lamoureux, français.
- " Marie Blanche Senécal, français.
- " Marie Louise Alexina Langue-doc, français.
- " Catherine McAleer, anglais.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

Note : *Avec distinction*

- Delles Marie Louise Rainville, français.
- " Zarahie Carrières, do
- " Zéphirine St. Germain, do
- " Marie Louise Laetitia Reid, do